

FAQ INSCRIPTIONS

A qui s'adresse le test de natation ?

- Pour tout nouvel adhérent de moins de 12 ans,
- Pour une première inscription en compétition ou pré-compétition (tout âge confondus),
- Pour les personnes qui souhaitent faire de natation synchronisée.

Pourquoi le test est-t-il obligatoire ?

Le test permet de déterminer le niveau du futur groupe d'affectation du nouvel adhérent. Par la suite vous pouvez régulariser l'inscription définitive, le tout selon les places disponibles.

Attention, même si votre enfant ne sait pas nager, le test reste obligatoire.

Comment est déterminé le groupe d'affectation du nageur ?

Le groupe d'affectation est déterminé par les entraîneurs en fonction de l'âge et du niveau du nageur.

Comment fait-on pour connaître les tarifs, les horaires et la section ?

Test sections loisirs : le tarif, la section et les horaires ne peuvent être communiqués qu'après avoir fait le test.

Test sections compétitions : le tarif et la section ne peuvent être communiqués qu'après avoir fait le test. Les horaires seront définis avant la reprise des activités, en début septembre.

Vous pouvez toutefois consulter la fiche d'inscription (www.ascachalots.fr) pour avoir un aperçu des tarifs.

Les places sont-elles limitées ?

Oui, pour chaque section, les places sont limitées.

Quand auront lieu les tests ?

Les tests auront lieu le :

- Samedi 25 juin de 09h00 à 13h00
- Mercredi 29 juin de 16h30 à 19h00

1. Se présenter à l'accueil de la piscine aux horaires indiqués,
2. Récupérer une fiche de test auprès de la personne qui gère l'accueil, mentionner le nom et prénom sur celle-ci,

3. Se diriger vers les vestiaires pour se changer. Le déshabillage et habillage se fait dans le vestiaire correspondant au sexe de l'adulte accompagnant si l'enfant n'est pas capable de le faire tout seul. Vous avez à votre disposition dans les vestiaires masculins et féminins des cabines individuelles afin de préserver l'intimité de votre enfant.
4. Se présenter au bord du bassin,
5. Attendre qu'on appelle le numéro indiqué sur votre fiche,
6. Passer le test et repartir au bureau du club avec la fiche pour s'inscrire.

Merci de bien vouloir respecter ces dates ainsi que les horaires pour une meilleure gestion des tests.

Attention ! Le test doit être réalisé avant l'inscription au bureau du club, merci de vous rendre directement à la piscine de Six-Fours (sans rendez-vous, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical pour passer le test).

Que faire si je ne peux pas me rendre aux horaires indiqués pour passer le test en juin ?

Vous avez la possibilité de passer le test et régulariser l'inscription en septembre en fonction des places disponibles (les informations seront en ligne sur notre site Internet en début septembre)

Peut-on faire un essai ?

Oui, dès la reprise des cours, vous pouvez venir pour faire un cours d'essai, néanmoins nous vous rappelons que les places pour la prénatation et l'école de natation sont très demandés.

Comment faire si je ne connais pas encore mon emploi du temps pour la rentrée de septembre ?

Vous pouvez toutefois vous inscrire en juin. Si les horaires ne vous conviennent plus, vous avez la possibilité d'annuler votre inscription et votre règlement vous sera restitué.

Attention, l'annulation sera prise en compte avant la reprise des activités, c'est-à-dire avant le lundi 19 septembre 2016.

Où ont lieu les tests ?

A la piscine Municipale de Six-Fours.

Attention la piscine n'appartient pas à l'association, elle en est simplement l'utilisatrice. Merci de bien vouloir respecter les lieux.

Attention le bonnet de bain est obligatoire !!!

Quand auront lieu les inscriptions ?

Les inscriptions auront lieu au bureau du club (927 Avenue de la Mer, Six-Fours à coté de la Jardinerie Brissi), le :

- Samedi 25 juin de 09h00 à 13h00
- Mercredi 29 juin de 16h30 à 19h00

Merci de bien vouloir respecter ces dates ainsi que les horaires pour une meilleure gestion des inscriptions.

Pour éviter toute attente dans le bureau du club, nous vous conseillons de remplir et signer préalablement la fiche d'inscription (à télécharger sur notre site Internet as cachalots)

Pour plus d'informations concernant les activités du club, consultez le site Internet ascachalots.fr, rubrique « les disciplines ».

Quels sont les documents à fournir pour l'inscription ?

Le dossier complet comprend :

- le formulaire d'inscription
- le règlement de la cotisation.

A la rentrée, l'accès aux bassins sera toutefois subordonné à la présentation du certificat médical.

INSCRIPTION EFFECTIVE = FICHE INSCRIPTION + REGLEMENT
AUCUNE RESERVATION SANS DOSSIER/ REGLEMENT

Quels sont les moyens de paiement pour régler la cotisation ?

Vous pouvez régler la cotisation par :

Chèque bancaire

Chèque-vacances/coupons sport (ajouter 5 € pour les frais de traitement de votre dossier).

Comment faire si je n'ai pas encore reçu les Chèque-vacances/coupons sport ?

Vous pouvez faire un chèque de caution lors de l'inscription.

Si j'effectue le règlement par chèque, quand celui-ci sera-t-il encaissé ?

Le chèque sera encaissé fin septembre, début octobre.

Quand aura lieu la reprise des activités ?

La reprise des activités aura lieu à partir du 19 septembre 2016

